



Modification simplifiée n°6
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Baillargues

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Par délibération n°M2019-703 en date du 18 décembre 2019, le Conseil de Métropole a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Baillargues.

Le projet de modification simplifiée n°6 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées seront mis à la disposition du public pendant un mois, **du lundi 27 septembre 2021 au vendredi 29 octobre 2021 inclus**, à la mairie de Baillargues et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, aux jours et horaires habituels d'ouverture (sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles). Durant la période de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Baillargues (www.baillargues.fr) et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public).

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites durant toute la durée de la mise à disposition :

- par voie postale, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : « Monsieur le Président – projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Baillargues – Montpellier Méditerranée Métropole – 50 place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier cedex 2 » ;
- au sein des registres mis à disposition en Mairie de Montpellier et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Métropole. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil de Métropole.